

Procès-verbal n° 5 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	04/12/24
À :	10h00
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme Marie-Elisabeth COLLAVOLI. MRS Christian BOUTADE. Jean Marc LAUGIER. Jean Louis CABARDOS. François ESPADA.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 4 de la réunion du 19/11/24

DEMANDE D'ARBITRES

- ES GRAU : matches des 1 et 15/12
- FOURQUES : matches des 1 et 8/12
- LE VIGAN : match du 8/12
- FC VAL DE CEZE : match du 1/12
- ST ALEXANDRE : match du 1/12
- ES THEZIERS : match du 8/12
- FC CABASSUT : match du 1/12
- STE ANASTASIE : match du 8/12
- AS VENEJEAN : match du 1/12

INDISPONIBILITES ARBITRES

- Mme BONFANTI E : arrêt 21 j

COURRIERS RECUS

- AS POULX : concernant la désignation d'un arbitre
- GABIN M : arrêt de l'arbitrage
- MR REVER I : concernant son absence à la séance de perfectionnement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance
Mr Cabardos Jean Louis

